



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 08/06/2022
Reçu en Préfecture le : 08/06/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-
20220607-124481-DE-1-1
certifié exact,

Séance du mardi 7 juin 2022
D-2022/191

Aujourd'hui 7 juin 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H48 à 16H05

Le maire quitte la séance de 16H04 à 16H05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Bernard L BLANC présent à partir de 14h48, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 15h00

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Pascale ROUX,

***Demande de remise gracieuse de dette en faveur d'une
bénéficiaire du portage de repas à domicile.
Approbation. Signature***

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il est demandé une remise de dettes à titre exceptionnel pour une bénéficiaire du portage de repas se trouvant dans une situation précaire et faisant l'objet de relances de la part de la trésorerie municipale.

Cette bénéficiaire âgée de 88 ans, en situation de dépendance, a bénéficié du portage de repas à domicile, de février à juillet 2021, date à laquelle, elle a été admise dans un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Sa créance qui s'élève à un montant de 100,50 € concerne les repas livrés au mois de juin 2021.

Toutefois, il s'avère que sa situation financière actuelle ne lui permet pas de la régler. En effet, le montant de ses revenus, complétés par l'aide sociale à l'hébergement qui lui est octroyé par le Conseil départemental, sont affectés au règlement de l'EHPAD.

La demande est présentée par la fille de la bénéficiaire qui elle-même dispose de revenus modestes et contribue à financer les besoins de sa mère non pris en charge par l'EHPAD.

Aussi, afin de permettre à l'intéressée d'apurer sa dette, il est proposé une remise gracieuse à hauteur de 100,50 €.

En conséquence, et si tel est votre avis, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à annuler la dette de portage de repas d'un montant de 100,50 €
- à imputer cette somme sur le compte 6577 « remises gracieuses ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 juin 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie JUSTOME